

sans prévoir de limite de temps de sorte qu'il devienne loi à perpétuité. Je n'ai pas du tout été impressionné par l'offre qu'a faite le premier ministre en disant que tout simple député pourrait présenter un bill dont le Gouvernement faciliterait la discussion. Il veillerait, a-t-il dit, à ce qu'un bill d'intérêt privé relatif à cette question ait vraiment l'occasion d'être discuté.

Il faut régler cette question maintenant. Il faut établir la suprématie du Parlement et son droit de traiter cette question. Nous avons entendu des citations de Shakespeare et des citations d'histoire qui prouvent toutes notre thèse. Je ne présenterai pas de citations de ce genre mais je prie les députés de se remémorer un poème que nous avons tous étudié à l'école secondaire. Il s'agit du poème de lord Tennyson intitulé "You Ask me Why", le titre étant tiré du premier vers. Il explique pourquoi il vit en Angleterre, son pays natal, pourquoi il l'aime et pourquoi il en approuve le mode de gouvernement:

A land of settled government,
A land of just and old renown
Where freedom slowly broadens down,
From precedent to precedent.

Les précédents m'inquiètent car ce sont les choses les plus dangereuses qu'un Parlement puisse créer. Les spécialistes en droit savent qu'un précédent consacré par une décision juridique devient loi. Ceux qui assistent aux séances de la Cour suprême remarquent que les avocats mentionnent parfois telle ou telle cause. Le savant juge demande la référence et se reporte au précédent. Or nous créons présentement ici un dangereux précédent. J'ai dit que je me suis efforcé d'être objectif. J'ai observé avec beaucoup d'intérêt l'attitude de mon propre parti et celle du Gouvernement relativement à la question.

Le très hon. M. Howe: Vous avez dû être rempli d'horreur.

M. Blair: Ce n'était pas horrible, mais intéressant. Ce qui était horrifiant, c'était d'entendre certains discours et de voir certains gestes tendant à justifier la mesure. Si le ministre veut d'autres exemples plus affreux, je peux les lui fournir. Je le répète, on écoutait le débat avec intérêt. J'ai été absent de la Chambre et j'ai perdu contact avec les affaires qui s'y traitent. Certes, normalement, j'appuierais mon propre parti. Je m'imagine entendre quelqu'un dire que, de toute façon, je voterais pour le parti conservateur. Reconnaissons ce fait, mais dans ma situation, il faut se montrer juste et j'ai essayé d'adopter cette attitude afin d'obtenir une explication. Je me suis demandé ce qui se cachait derrière la mesure. Il ne s'agit

[M. Blair.]

certes pas de ne pas faire confiance au Parlement en ce qui a trait à l'insertion d'une date limite dans le bill.

Je demande au ministre de nous dire s'il n'y a pas autre chose. Je détesterais de laisser entendre que je soupçonne des motifs occultes, mais j'estime que la mesure cache quelque chose de plus que ce qui a été révélé à la Chambre quant aux raisons qu'a le ministre non seulement d'exiger ces pouvoirs mais de les réclamer pour une période indéterminée. Aucune date limite n'a été fixée. Les précédents de ce genre à la Chambre des communes m'effraient. C'est cet aspect du problème qui me gêne. Un dangereux précédent est en jeu que m'ont signalé non seulement des Canadiens un peu partout mais aussi les journaux du Canada. Nous devons reconnaître que les journaux remplissent une fonction, qui est celle de modeler l'opinion publique et qu'ils ont souvent connaissance bien plus tôt que nous de l'opinion publique.

J'appuierai donc la proposition d'amendement, parce que je crains fort qu'un grave danger menace le Parlement et, je le répète, je n'en vois pas la raison. Je reviens à ceci. Si on peut faire confiance au Parlement, comme l'ont tant dit les honorables vis-à-vis, pourquoi ne pas lui faire confiance pour ce qui est de limiter la durée de ce bill? Si mauvaises que soient certaines dispositions du bill, si l'on se targue de faire confiance au Parlement, on devrait restreindre la durée du bill.

M. R. W. Mitchell (London): Monsieur l'Orateur, nous venons d'entendre un discours si convaincu qu'il ne peut s'être inspiré que d'une foi sincère et ardente dans la cause que nous défendons. Plus tôt au cours du débat je me suis efforcé de façon bien imparfaite et peut-être insuffisante de montrer que le Gouvernement et le ministre en particulier n'avaient pas saisi les motifs sur lesquels s'appuie notre attitude. D'autres membres de ce côté-ci de la Chambre ont exposé le même point de vue bien plus clairement que je ne puis le faire.

Entre-temps, cette même différence d'opinion, cette discussion, a été portée à l'attention de la population d'un bout à l'autre du pays. Quoique je ne me propose de citer aucun des journaux du Canada, je puis affirmer qu'un résumé des articles de journaux constituerait, dans presque tous les détails, un résumé assez précis des arguments que nous avons présentés. Le ministre et le Gouvernement ont, à mon avis, refusé d'admettre notre point de vue. Il n'est de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Quel est ce point de vue? Moi-même et d'autres qui siégeons de ce côté-ci de la